

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant PLH du Bocage-Hallue

## Dossier d'approbation



## Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Vu pour être annexé à la délibération du 28/11/2017 approuvant  
les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Fait à Doullens,  
Le Président

**ARRÊTÉ LE : 15/12/2016 puis le 27/04/2017**  
**APPROUVÉ LE : 28/11/2017**

Etude réalisée par :



# Plu ih

## BOCAGE-HALLUE



Bavelincourt  
Beaucourt-sur-l'Hallue  
Béhencourt  
Cardonnette  
Coisy  
Contay  
Flesselles  
Fréchencourt  
La Vicogne  
Mirvaux  
Molliens-au-Bois  
Montigny-sur-l'Hallue  
Montonvillers  
Naours  
Pierregot  
Pont-Noyelles  
Querrieu  
Rainneville  
Rubempré  
Saint-Gratien  
Saint-Vaast-en-Chaussée  
Talmas  
Vadencourt  
Vaux-en-Amiénois  
Villers-Bocage  
Wargnies

# LE PADD

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE  
DÉVELOPPEMENT DURABLES

Ce document présente le projet d'aménagement et de développement durables de BOCAGE-HALLUE tel qu'il a été progressivement et collectivement formulé, au cours des seize ateliers de travail du Comité de suivi, de janvier à septembre 2015. Le PADD a été soumis début octobre, pour relecture, à l'ensemble des élus membres de ce comité de suivi. Le projet traduit ici expose des orientations générales dont chaque commune et l'intercommunalité ont pu débattre en novembre 2015 après 5 séances de préparation proposées aux conseils municipaux.

« Le développement durable est un concept que l'on résume aujourd'hui d'une simple phrase : un développement qui répond au besoin du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Pour y parvenir, les entreprises, les pouvoirs publics et la société civile devront travailler main dans la main afin de réconcilier trois mondes qui se sont longtemps ignorés : l'économie, l'écologie et le social. À long terme, il n'y aura pas de développement possible s'il n'est pas économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable » (D'après la définition du ministère de l'environnement de l'énergie et de la mer).

|                                                                                                                         |      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| Introduction et parti général d'aménagement                                                                             | p 5  |
| Les quatre axes du projet intercommunal                                                                                 | p 7  |
| Axe A – Notre territoire organisé pour offrir une meilleure qualité de vie                                              | p 8  |
| Axe B – Le développement économique de BOCAGE-HALLUE inscrit<br>dans la promotion d'une véritable identité territoriale | p 12 |
| Axe C – Un projet habitat diversifié, solidaire et durable                                                              | p 17 |
| Axe D – L'intégration au cœur du projet des ressources et sensibilités<br>environnementales, paysagères et culturelles. | P 21 |
| La dimension foncière du projet                                                                                         | p 26 |
| Carte de synthèse                                                                                                       | p 28 |



L'engagement du PLU intercommunal de BOCAGE-HALLUE est une démarche communautaire solidaire et cohérente. Solidaire parce qu'elle permet aux communes initialement non dotées d'un document d'urbanisme de s'inscrire maintenant dans un projet d'aménagement et de développement. Solidaire également puisqu'elle contribue à la mise en œuvre du SCOT



du Grand Amiénois. Cohérente parce que ce développement passe par un projet d'ensemble dont nous avons posé les bases en 2012 et auquel chacune de nos communes contribue selon ses caractéristiques et ses atouts dans un esprit de complémentarités et d'efficacité. Ces complémentarités au sein de notre intercommunalité et cette efficacité du projet sont tout à fait essentielles dans le contexte de la réorganisation territoriale qui prendra effet en janvier 2017.

L'identité de notre territoire est intimement liée à sa situation géographique au voisinage immédiat d'Amiens et à l'activité agricole fortement ancrée dans notre territoire. BOCAGE-HALLUE est un territoire attractif dans le Grand Amiénois et son projet d'aménagement et de développement a pour objet d'élargir cette attractivité à travers les différentes composantes du cadre de vie (logements, emploi, services, environnement ...) et à destination d'une population plus diversifiée. Sans ignorer l'héritage et les sensibilités de ce territoire, nous avons choisi collectivement d'aborder l'ambition de notre développement sous l'angle de l'innovation. Ce renforcement d'identité nous guide dans l'organisation territoriale de notre projet et dans nos relations aux territoires voisins.

Ce Projet d'aménagement et de développement durables constitue notre première réponse collective aux enjeux relevés par le diagnostic territorial. Il traduit plus de 9 mois d'échanges entre des élus de nos 26 communes et s'il prépare la phase réglementaire du PLU intercommunal et la définition de la programmation habitat pour BOCAGE-HALLUE, il interpelle également l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire qui ont un rôle à jouer dans la mise en œuvre de ce projet.

## CODE DE L'URBANISME - Article L.151-5

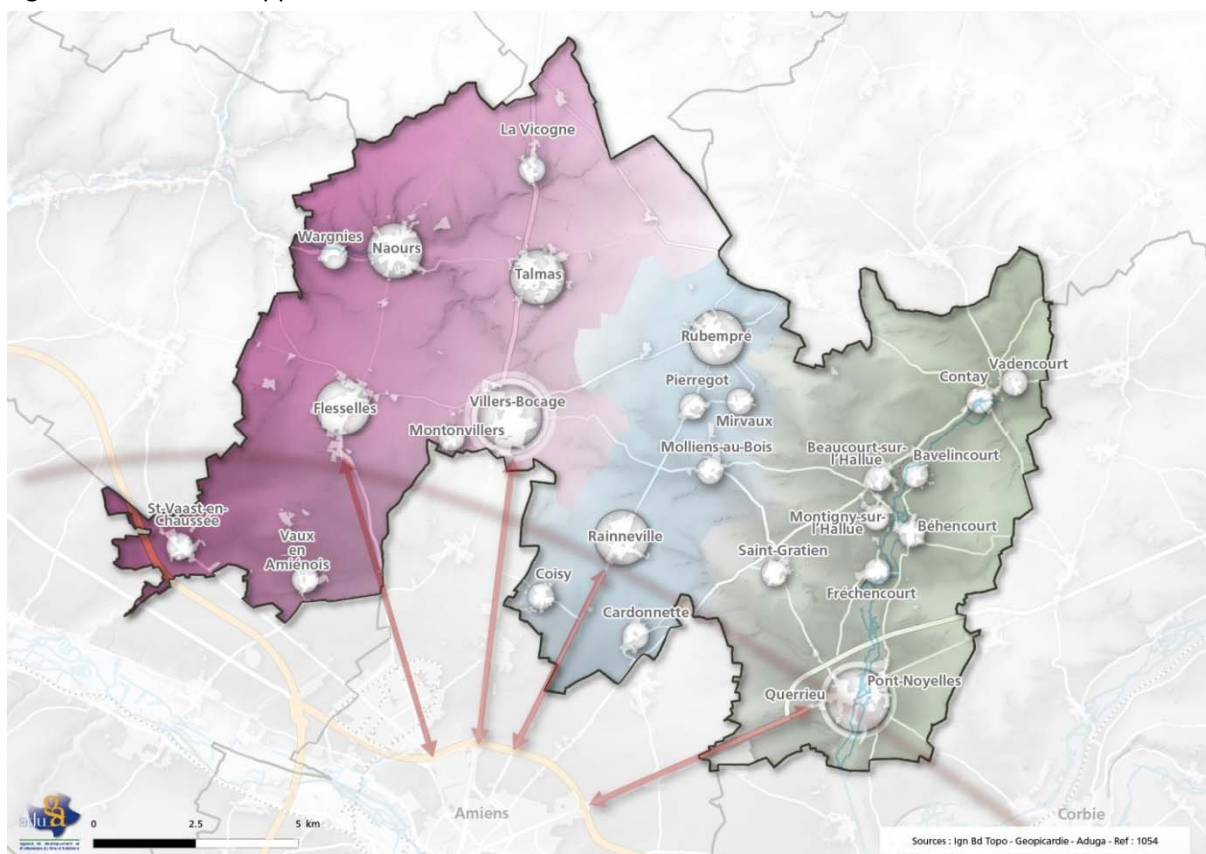
Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune. Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

## Face aux enjeux territoriaux, le parti global d'aménagement

BOCAGE-HALLUE est intimement connectée à Amiens géographiquement, mais aussi par les pratiques quotidiennes de ses habitants qui trouvent dans la ville centre, emplois, services et loisirs. Ainsi les axes routiers qui rayonnent à partir d'Amiens structurent notre territoire non desservi par le train et très partiellement concerné par l'offre d'autocars. Ce mode d'organisation ne facilite pas les échanges transversaux (Est-Ouest) mais rend lisibles trois secteurs dont les dynamiques s'appuient également sur l'offre locale de service et équipements. Cette dernière étant principalement concentrée sur les bourgs les plus peuplés. La position stratégique de Villers Bocage sur l'axe RN25 et à l'articulation des secteurs Ouest et Centre, renforcée par la présence de la zone d'activité intercommunale de la Montignette et par celle du collège, lui confère un rôle majeur dans cette organisation territoriale et dans la relation aux territoires voisins. Rôle que le projet conforte en accélérant de façon très significative le développement de cette commune.



Au sein de ces trois secteurs, des polarités sont définies à travers des « systèmes » moteurs d'attractivité (équipements, services, activités...) à conforter ou à développer pour répondre aux besoins actuels et futurs de l'ensemble de la population de BOCAGE-HALLUE dans sa diversité. Le parti global d'aménagement repose sur l'articulation des ces secteurs et l'efficacité des « systèmes » structurants au bénéfice d'un développement ambitieux mais réaliste qui s'appuie aussi sur les atouts majeurs du territoire : une activité agricole forte, un cadre de vie attrayant et la proximité d'Amiens. Ce développement territorial projeté intègre la question des sensibilités environnementales et plus particulièrement celle de la gestion des eaux pluviales qui a fait l'objet d'une étude spécifique.

L'objectif d'accueillir une population plus diversifiée passe par une attractivité renouvelée en faisant évoluer l'offre d'emploi et en élargissant l'offre de logement. Cette attractivité sera également renforcée par la valorisation touristique du territoire et sa capacité à concilier le patrimoine hérité avec l'innovation et les dynamiques nouvelles. Si quelques communes de la « frange amiénoise » bénéficient de la proximité des équipements, services et emplois de la ville-centre, le projet communautaire s'attache à conforter le covoiturage sur les axes de liaisons principaux et ne renonce pas à s'inscrire dans le projet amiénois de transport collectif ... Enfin les déplacements actifs entre bourgs sont également au cœur du projet qu'ils soient à vocation de loisir ou fonctionnels.

## 4 AXES DE PROJET POUR UNE ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE RENOUVELÉE

---

### **A. Notre territoire organisé pour offrir une meilleure qualité de vie (cadre de vie, accès aux équipements, emplois...) \_ P8**

- Poursuivre le programme d'équipements communautaires et renforcer l'organisation scolaire.
- Contribuer au développement de nouvelles offres de transport, non individuelles, qu'elles desservent le territoire ou le mette en relation avec les territoires voisins.
- Concilier l'efficacité, la sécurité et le confort de l'ensemble des modes de déplacements qui cohabitent sur le territoire.
- Contribuer à l'amélioration de la synergie entre la typologie des emplois proposés localement et celle des logements offerts à proximité.

### **B. Le développement économique de BOCAGE-HALLUE inscrit dans la promotion d'une véritable identité territoriale \_ P12**

- Consolider le tissu artisanal et inscrire les activités innovantes au cœur du projet communautaire.
- Définir l'offre territoriale à l'horizon 2032 et la stratégie de communication destinées aux entreprises exogènes.
- Conforter l'évolution de l'activité agricole dans ses spécificités locales et ses initiatives de diversification.
- Organiser un développement touristique générateur de valeur ajoutée à travers une offre de séjours.

### **C. Un projet habitat diversifié, solidaire et durable \_ P17**

- Maintenir un niveau de production global suffisant et organisé.
- Favoriser l'évolution de l'offre de logement en concordance avec les besoins de la population et l'équilibre sociodémographique.
- Rendre possible la construction de nouvelles typologies d'habitat et formes de logements sur l'ensemble de BOCAGE-HALLUE.
- Faciliter l'accès au logement des ménages modestes ou fragiles pour améliorer leurs parcours résidentiels.
- Assurer le suivi et la pérennité du projet habitat de BOCAGE-HALLUE.

### **D. L'intégration au cœur du projet des ressources et sensibilités environnementales, paysagères et culturelles \_ P20**

- Inscrire le patrimoine culturel d'hier et de demain au cœur de l'attractivité du territoire.
- Valoriser les composantes identitaires du paysage aux différentes échelles territoriales.
- Intégrer les sensibilités environnementales et la gestion des ressources dans la démarche de projet.
- Veiller à la limitation de l'impact des risques et nuisances potentielles sur le territoire.

# NOTRE TERRITOIRE ORGANISÉ POUR OFFRIR A \ UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE

Cet axe de projet répond plus particulièrement à 6 des 13 enjeux identifiés, en phase diagnostic, pour le développement de BOCAGE-HALLUE :

- Une consommation limitée des espaces agricoles et naturels par la maîtrise d'un développement raisonné et l'optimisation des espaces déjà urbanisés ;
- L'accès à une offre d'équipements, de commerces et de services, équilibrée et adaptée ;
- L'optimisation de l'accès aux emplois qu'ils soient internes ou externe à la communauté de communes ;
- L'adaptation et le renforcement de la liaison Amiens-Doullens pour une pratique optimisée et conciliée des différents modes de déplacement ;
- L'organisation du développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle et leur sécurisation ;
- La réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre.

## **LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROJET INSCRITES DANS CET AXE**

### **1. Poursuivre le programme d'équipements communautaires et renforcer l'organisation scolaire**

- Mise en place d'une maison de services au public à Villers-Bocage.
- Construction de la halle de sport du regroupement pédagogique concentré de Saint Gratien.
- Étudier l'opportunité de l'élargissement du regroupement pédagogique de la vallée de l'Hallue, et de son équipement sportif, à Querrieu et Pont-Noyelles.
- Programmer en partenariat avec les acteurs concernés une couverture numérique de qualité pour l'ensemble du territoire et l'accès au très haut débit pour l'ensemble des équipements d'intérêt communautaire et notamment la zone d'activité de la Montignette.

### **2. Contribuer au développement des déplacements actifs et de nouvelles offres de transport, non individuelles, qu'elles desservent le territoire ou le mettent en relation avec les territoires voisins**

- Création progressive et entretien d'aires de covoiturage sur les principaux axes routiers de la CCBH avec sécurisation des accès, balisage et communication sur l'ouverture de ces équipements.
- Portage communautaire d'un dispositif de transport à la demande pour les déplacements internes au territoire et notamment pour organiser l'accès à la maison de services au public.
- Aménagement d'itinéraires sécurisés piétons et cyclables, entre bourgs, et vers Villers-Bocage., mais aussi entre secteurs d'habitation et équipements.
- Etude de l'adaptation, en partenariat avec l'autorité organisatrice compétente, de l'offre d'autocars pour une « ligne Express » desservant Talmas et Villers-Bocage.
- Etude d'un projet de convention avec Amiens Métropole dans l'objectif d'étendre le réseau d'autobus urbains à la CCBH.

### **3. Concilier l'efficacité, la sécurité et le confort de l'ensemble des modes de déplacements qui cohabitent sur le territoire**

- Aménager et entretenir de nouveaux itinéraires cyclables qui relient bourgs et villages en aménageant et complétant des chemins existants. Créer en partenariat avec le CD80 un espace protégé cyclable le long de la D113 pour mieux relier Flesselles et Villers Bocage et améliorer la sécurité propre de cette départementale qui relie les 2 communes les plus peuplées de la CCBH.
- Étudier et aménager, en partenariat avec les services de l'État et les communes concernées, des franchissements sécurisés de la RN25 dans les bourgs traversés par cet axe ainsi qu'au droit de la zone d'activité de la Montignette.
- Intégrer, à chaque fois que cela est nécessaire, dans les aménagements d'espaces publics circulables la possibilité pour les matériels agricoles d'emprunter ces aménagements.

### **4. Contribuer à l'amélioration de la synergie entre la typologie des emplois proposés localement et celle des logements offerts à proximité**

L'offre de logement proposée localement se révèle peu accessible à la population employée sur la zone d'activité communautaire. Cet écart impacte la qualité de vie de ceux qui subissent ainsi des déplacements domicile-travail conséquents et contribue à affaiblir la qualité environnementale du territoire. Ce même constat peut être fait pour la population, plutôt bien formée, qui réside dans la communauté de communes mais qui n'y trouve pas aisément d'emploi correspondant à ce niveau de formation. Le projet s'attache donc à favoriser la limitation de ces déplacements en agissant à trois niveaux :

- Organiser une nouvelle offre de logements à proximité de la zone d'activité communautaire, notamment à Villers-Bocage et Flesselles.
- Étudier le projet d'extension de la zone d'activité communautaire, pour proposer de nouveaux types d'activité susceptibles de générer une offre d'emploi plus diversifiée.
- Favoriser les déplacements doux, notamment entre la zone de la Montignette et les communes voisines, et conforter le covoiturage en proposant des aires aménagées.

## **GLOSSAIRE**

### **Maison de services au public (MSAP)**

Espace mutualisé de services au public labellisés par les préfets de département, la Maison de services au public délivre une offre de proximité à l'attention de tous les publics en réunissant, sous forme de permanences, plusieurs opérateurs. Les opérateurs peuvent être ceux de services publics (pôle emploi, CAF, Assurance maladie, Mutualité sociale agricole, EDF, GDF, etc.), mais aussi de services privés. Les MSAP articulent présence humaine et outils numériques.

### **Covoiturage**

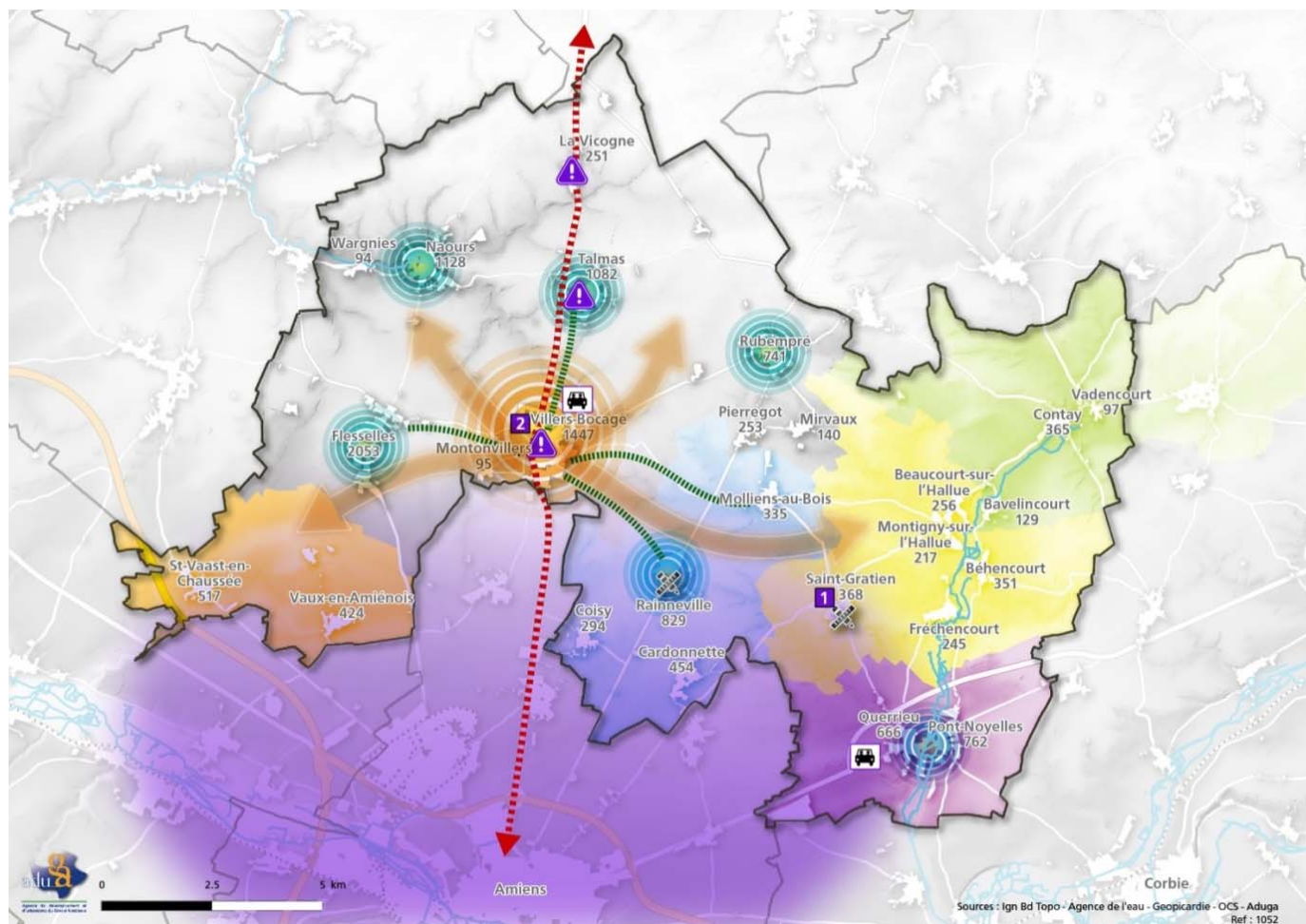
Le covoiturage est l'utilisation conjointe et organisée d'un véhicule, par un conducteur non professionnel et un ou plusieurs tiers passagers, dans le but d'effectuer un trajet commun. En France, le covoiturage est indemnisé dans la limite du barème fiscal kilométrique. Le conducteur ne doit donc pas faire de bénéfices (l'argent qu'il reçoit doit correspondre au partage des frais liés au trajet). Il dépend de la motivation des particuliers mais gagne à être facilité et organisé notamment par une collectivité qui souhaite faciliter ce mode de déplacement (création d'aires aménagées).

### **Transport à la demande (TAD)**

Le transport à la demande est un mode de transport public appartenant à une famille de services qui peut inclure aussi les taxis traditionnels ou collectifs, les bus scolaires, et le covoiturage. Le TAD se distingue des autres services de transports collectifs par le fait que les véhicules n'empruntent pas d'itinéraire fixe et ne respectent pas un horaire précis, sauf pour satisfaire parfois un besoin particulier. La réservation s'effectue pour certains TAD un jour ouvré minimum à l'avance, pour d'autres une à deux heures à l'avance. Les TAD peuvent être rangés en deux catégories :

- les lignes virtuelles, à heures de départ fixes (optionnelles) ou variables, à itinéraires fixes ou ajustés en fonction des seuls points d'arrêt à desservir ;
- les TAD « zonaux », à heures de départ fixes (optionnelles) ou variables, desservant, sans itinéraire de référence, les seuls points d'arrêt demandés.

## Le territoire organisé pour offrir une meilleure qualité de vie



### Projets

- 1 Halle de sport communautaire
- 2 Maison de services au public

- Aire aménagée de covoiturage
- Sécurisation de traversée
- Itinéraires cyclables

- Desserte Amétis
- Ligne «express» Trans 80

Transport à la demande

### Existant

Regroupements pédagogiques concentrés



Regroupements pédagogique dispersés



Ecole de regroupement pédagogique concentré

Fréchencourt 245  
Population 2011

### Pôles de services

- Pôle intermédiaire
- Pôle de proximité

**Pour illustration**, quelques projets identifiés susceptibles de concourir à la réalisation de cet axe du PADD.

## 1. Projets communautaires

- Un projet de maison de services au public sera étudié afin de délivrer une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. En un lieu unique, les usagers sont accompagnés par des agents dans leurs démarches de la vie quotidienne. De l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques, les Maisons de services au public articulent présence humaine et outils numériques..
- La « Cité souterraine », équipement touristique géré par la CCBH, contribue à l'attractivité, notamment touristique du territoire. Elle fera l'objet d'aménagement progressifs visant à développer cette attractivité.
- L'équipement pédagogique concentré de Saint Gratien concerne une bonne partie de la vallée de l'Hallue, mais il ne dispose pas d'équipement sportif. Le programme communautaire prévoit donc de développer une halle sportive à proximité immédiate du regroupement.
- Des espaces de stationnements mutualisés seront recherchés pour la réalisation de trois premières aires de covoiturages (une par secteur) : parkings commerciaux, espaces publics existants... Ces aires seront dimensionnées dans un 1<sup>er</sup> temps pour recevoir 10 véhicules simultanément.
- Des itinéraires doux seront aménagés qu'ils soient destinés aux pratiques quotidiennes ou au renforcement du réseau de randonnées. Ils'appuieront le plus souvent sur des chemins existants. La liaison Flesselles-Villers nécessitera en revanche de réserver une bande circulaire à aménager.

## 2. Autres équipements d'intérêt collectif

### SECTEUR OUEST

- NAOURS :
  - locaux artisanaux en reconversion de l'ancienne cidrerie ;
  - halle de sport.
- SAINT VAAST :
  - terrain multisport (rue du stade) ;
  - tour de ville.

### SECTEUR CENTRE

- CARDONNETTE :
  - médiathèque dans l'ancienne école,;
  - voie piétonne centre-bourg / stade / Allonville ;
  - voie piétonne de liaison entre Cardonnette / Rainneville / Villers-Bocage pour renforcer l'accessibilité du RPC de Rainneville.

### SECTEUR EST

- SAINT GRATIEN :
  - aire de jeux (derrière l'église.

# LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE BOCAGE-HALLUE INSCRIT DANS LA PROMOTION D'UNE VÉRITABLE IDENTITÉ TERRITORIALE

Cet axe de projet répond plus particulièrement à sept des treize enjeux identifiés, en phase diagnostic, pour le développement de BOCAGE-HALLUE :

- L'optimisation de l'accès aux emplois qu'ils soient internes ou externe à la communauté de communes ;
- Une offre nouvelle de services et commerces de proximité pour les secteurs les moins bien pourvus ;
- Une stratégie de développement touristique qui concerne l'ensemble de la communauté et s'appuie sur les atouts patrimoniaux, naturels et historiques du territoire ;
- Une activité agricole préservée et intégrée dans chacun des axes du développement territorial ;
- La protection et la valorisation des patrimoines culturels, naturels et paysagers, éléments essentiels du cadre de vie et de l'attractivité touristique du territoire ;
- La réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre ;
- Une consommation limitée des espaces agricoles et naturels par la maîtrise d'un développement raisonné et l'optimisation des espaces déjà urbanisés.

## **LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROJET INSCRITES DANS CET AXE**

### **1. Consolider le tissu artisanal et inscrire les activités innovantes au cœur du projet communautaire.**

- Améliorer la connaissance du tissu artisanal local et des besoins à prendre en compte :
  - constituer un observatoire du tissu artisanal et de PME locales ;
  - identifier les activités à conforter sur place ou qui nécessitent une nouvelle implantation liée à leur développement.
- Accompagner spécifiquement les activités artisanales axées sur l'innovation.

### **2. Définir l'offre territoriale à l'horizon 2032 ainsi que la stratégie de communication destinées aux entreprises exogènes.**

- Placer l'extension de la zone d'activité communautaire sous le signe de l'innovation :
  - privilégier les secteurs de la recherche et de l'innovation en lien avec les dynamiques initiées par la métropole amiénoise ;
  - favoriser l'implantation d'un hôtel d'entreprises et d'une pépinière afin de permettre l'installation de nouvelles activités.
  - Se donner les moyens d'afficher cette dimension innovante comme « vitrine » de la zone.
- Formuler la « promesse » faite aux entreprises par la mise en lumière des atouts du territoire en termes de cadre de vie, d'équipements et de services, d'offre d'emplois locale, de systèmes d'acteurs encadrants, etc.
- Travailler à une communication commune avec Amiens Métropole dans le cadre des salons nationaux spécialisés.

- Élaborer un plan de prospection ciblé sur les entreprises innovantes du tertiaire supérieur et les start-up afin de susciter une offre d'emplois qualifiés dans BOCAGE-HALLUE.
- Faire correspondre, à terme, l'offre et la demande d'emplois (fichiers à disposition des entreprises en partenariat avec les organismes publics associés).

### **3. Conforter l'évolution de l'activité agricole dans ses spécificités locales et ses initiatives de diversification.**

- Préserver les prairies de toute urbanisation là où elles sont essentielles pour le maintien de l'élevage ou la gestion du risque de ruissellement.
- Identifier les secteurs et conditions à prévoir pour permettre aux agriculteurs de développer leurs élevages.
- Valoriser la diversification de l'activité agricole, que ce soit dans la vente en circuits courts, l'accueil ou l'hébergement touristique.
- Favoriser la reconversion d'anciens locaux agricoles vers de nouveaux usages lorsqu'ils sont inadaptés à l'évolution de l'activité.
- Proposer de nouveaux espaces aménagés pour des marchés de plein vent, notamment dans le secteur EST où la vente en circuit court se développe.
- Contribuer au développement d'autres formes d'agriculture (maraîchage, agriculture « biologique », etc.).
- Encourager la transversalité des filières et des activités en faisant connaître les ressources en biomasse agricoles disponibles sur le territoire aux artisans et autres acteurs économiques locaux.

## **GLOSSAIRE**

### **Vente en circuits courts**

Est considéré comme circuit court un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte, à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire. Ce système permet l'approvisionnement en produits frais, d'une certaine traçabilité et des prix raisonnables. Le soutien à l'économie locale, l'émergence de valeurs plus environnementales et la montée des préoccupations pour la santé accompagnent le développement des circuits courts. La Chambre d'agriculture de la Somme accompagne ce mode de diversification de l'activité en animant différents réseaux dont « BIENVENUE à la ferme » et « Terroirs de PICARDIE ».

La Zone d'activité communautaire à VILLERS-BOCAGE  
et son projet d'extension « Montignette II » (schéma indicatif susceptible d'évoluer)

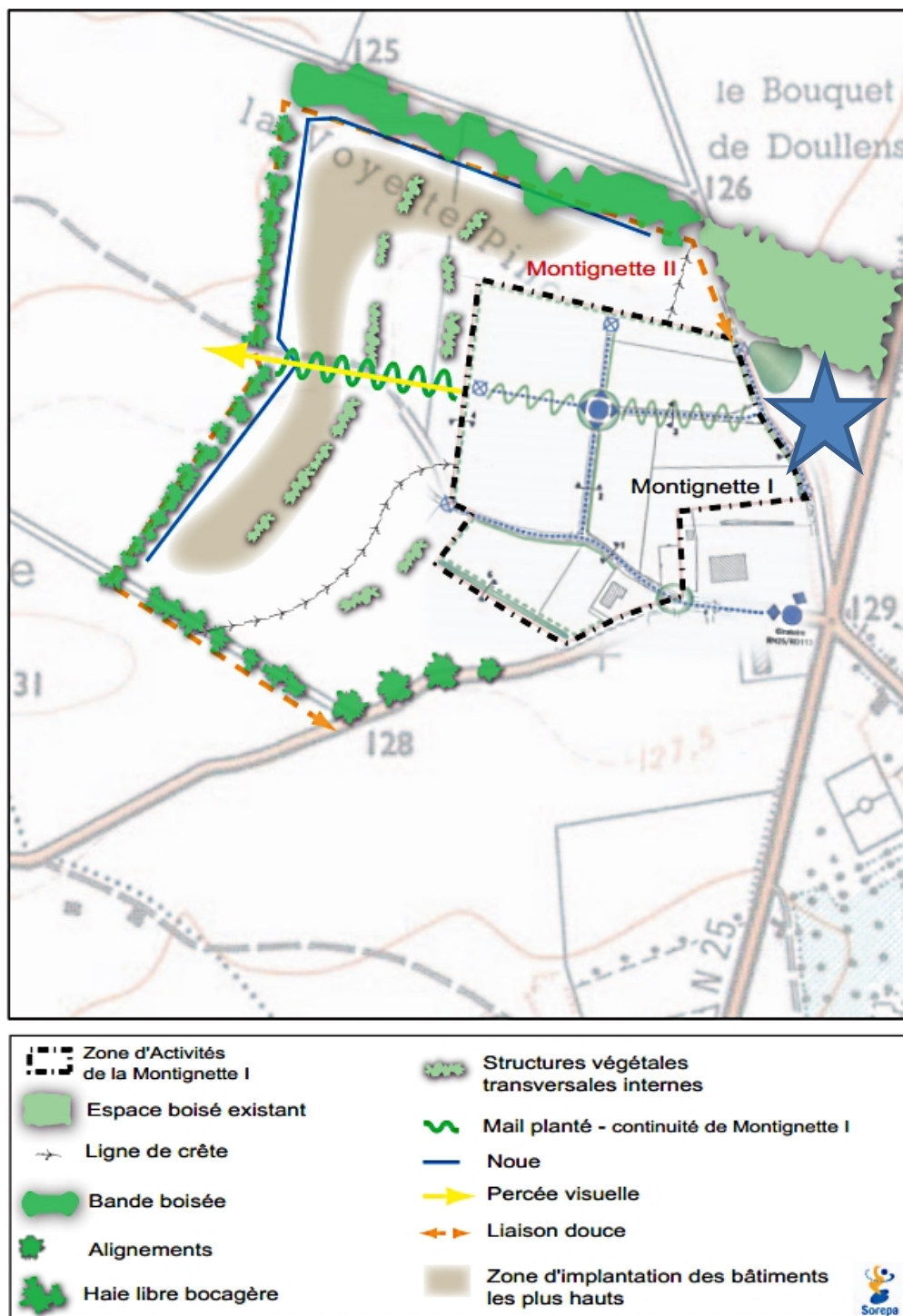


Schéma illustratif d'après un extrait du document de déclaration d'utilité publique (auteur SOREPA)

EFFET VITRINE A INTEGRER

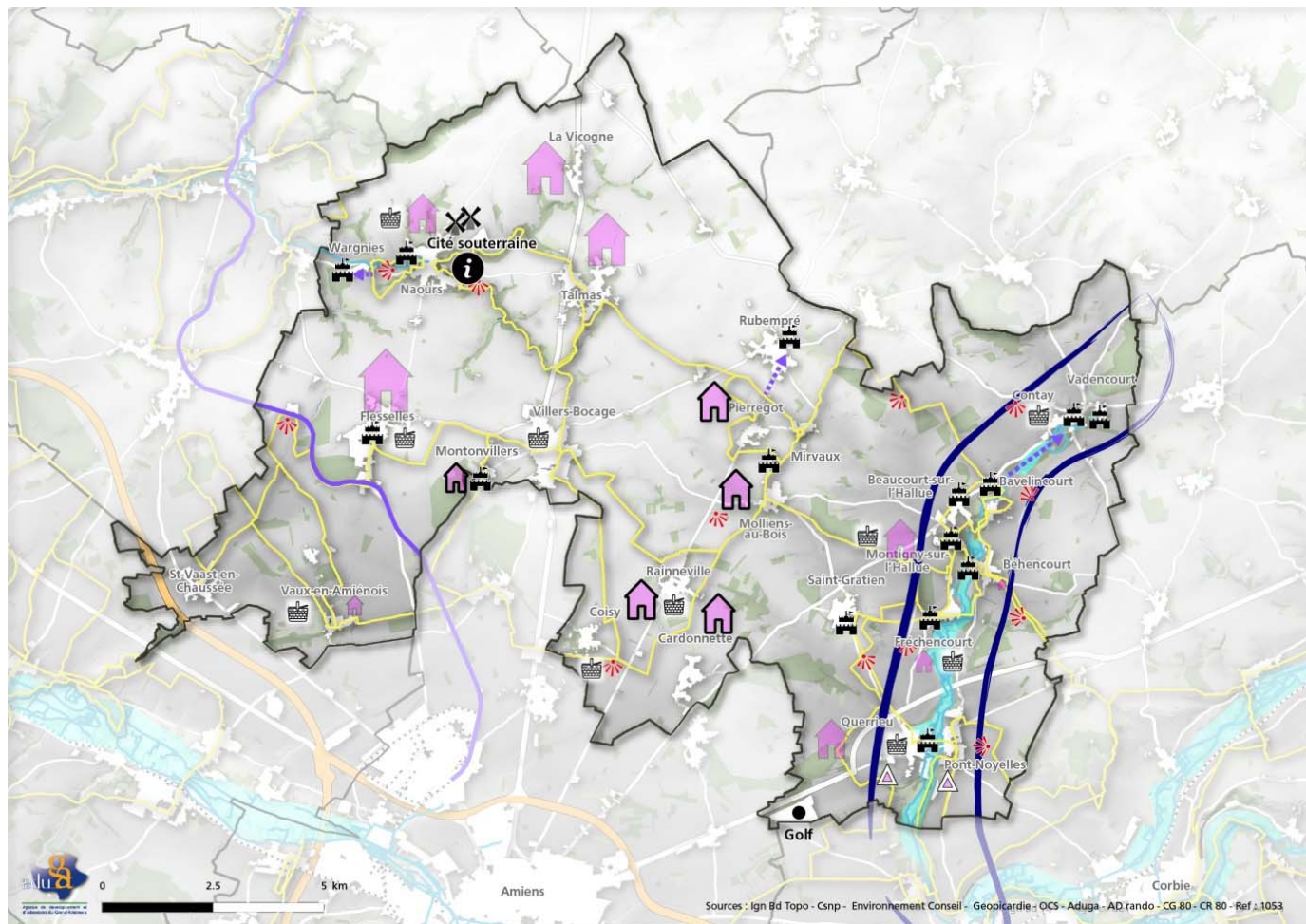
#### **4. Organiser un développement touristique générateur de valeur ajoutée à travers une offre de séjours.**

- Étudier les perspectives de développement touristique du territoire au bénéfice de son attractivité :
  - quantifier et étudier la typologie de l'offre actuelle ;
  - concevoir un schéma de développement susceptible de faire de la CCBH un territoire de séjours pour différents publics.
- Poursuivre le développement de la Cité souterraine et l'inscrire dans une dynamique d'ensemble cohérente avec l'ambition d'un pôle touristique majeur de la CCBH à Naours.
- Inscrire la vallée de l'Hallue dans le projet de développement touristique en préservant et valorisant sa richesse environnementale :
  - le golf d'Amiens, les offres de produits locaux, le cadre paysager et le patrimoine sont autant d'atouts de la vallée qui lui confèrent une identité et une attractivité potentielle. Le développement de cette dernière ne pourra se faire qu'en valorisant et respectant ces atouts dans un « tourisme responsable ».
- Promouvoir des circuits de découverte :
  - articuler les circuits de randonnée existants et les adapter pour favoriser la découverte des patrimoines et le développement de l'offre de produits locaux ;
  - identifier et animer des circuits de découverte en proposant l'intervention de guides ;
  - s'impliquer dans un projet interterritorial de reconversion de l'ancienne voie-ferrée Amiens-Doullens en itinéraire de randonnée.
- Associer à la dynamique de développement l'activité agricole et les autres structures locales susceptibles d'enrichir l'offre touristique :
  - accompagner l'offre d'hébergement touristique lorsqu'elle contribue au projet par sa qualité (labellisation) ;
  - associer les clubs et structures concernés par les activités de randonnée dans leurs différents modes.
- Inscrire le projet local dans les thématiques porteuses à l'échelle du département et de la Picardie : mémoire, nature & vallées :
  - prendre en compte la dimension interterritoriale de thèmes forts susceptibles de dynamiser le développement touristique :
    - la mémoire de la Grande Guerre (Val de Somme, Coquelicot),
    - nature et vallées (Val de Somme, Amiens Métropole).
- Animer un point d'information touristique.

**Pour illustration,** quelques projets identifiés susceptibles de concourir à la réalisation de cet axe du PADD.

- Le développement potentiel de la zone d'activité communautaire est pré- identifié au SCOT du Grand Amiénois. il sera mis en œuvre par phases successives de développement et proposera un renouvellement de l'effet vitrine de la zone sur la RN25. Une étude « entrée de ville » est menée dans cet objectif.
- L'emprise de l'ancienne voie-ferrée Amiens-Doullens pourra être valorisée au profit de l'attractivité territoriale dans le domaine loisir-tourisme.
- Le développement de l'hébergement touristique en reconversion de bâtiments qui ont perdu leurs usages initiaux sera privilégié.

**Un développement touristique générateur de valeur ajoutée à travers une offre de séjours  
(hébergement, restauration, randonnées, visites ...).**



**Projets**

 10  
Gîtes et chambres d'hôtes

 Projet Vallée de l'Hallue

 Itinéraire de randonnée interterritoriale

 Développement du pôle  
touristique de Naours

 Circuit de découverte

 Point d'info touristique

 Mise en réseau des chemins de randonnée

**Existant**

 Château

 Diversification des  
exploitations agricoles

 Camping

 Sélection de  
panoramas

 10  
Gîtes et chambres d'hôtes

# UN PROJET HABITAT C \ DIVERSIFIÉ SOLIDAIRE ET DURABLE

Cet axe de projet répond plus particulièrement à 7 des 13 enjeux identifiés, en phase diagnostic, pour le développement de BOCAGE-HALLUE :

- Une programmation de l'offre de logements compatible avec les besoins des ménages et les niveaux d'équipements et services inscrits dans le projet de développement ;
- L'optimisation de l'accès aux emplois qu'ils soient internes ou externes à la communauté de communes ;
- Une activité agricole préservée et intégrée dans chacun des axes du développement territorial ;
- Une consommation limitée des espaces agricoles et naturels par la maîtrise d'un développement raisonné et l'optimisation des espaces déjà urbanisés ;
- La réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre.

## **LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROJET INSCRITES DANS CET AXE**

Le PLUi Bocage-Hallue a valeur de programme local de l'habitat (PLH), les orientations inscrites dans cet axe visent à répondre aux objectifs suivants :

- a) Permettre (dans le cadre d'objectifs de mixité sociale), une offre suffisante, diversifiée et équilibrée des différents types de logement sur le territoire (quantitativement et qualitativement). Notamment fixer et répartir sur le territoire l'objectif général de production de logements, dont l'objectif de logements locatifs sociaux (LLS).
- b) Répondre aux besoins des personnes défavorisées, mal logées ou présentant des difficultés particulières.
- c) Gérer la demande et guider les politiques d'attribution des logements locatifs sociaux (attentes de précisions dans le cadre de la loi Alur).
- d) Définir une politique d'adaptation de l'habitat au vieillissement et au handicap.

### **1. Maintenir un niveau de production global suffisant et organisé (objectif « a »).**

- Mettre en place les conditions favorables à une production d'environ 1 020 logements sur la période 2015-2032. Étant donné la faible vacance constatée en BOCAGE-HALLUE cette production reposera essentiellement sur la construction de logements et la reconversion de bâtiments anciens.
- Préserver l'attractivité résidentielle de BOCAGE-HALLUE en prenant appui sur son organisation territoriale pour structurer une offre à la fois plus diversifiée et compatible avec le niveau d'attractivité des communes.
- Contribuer au maintien de la population de chaque secteur, y compris pour les plus petites communes, malgré les phénomènes de desserrement des ménages.

## **2. Favoriser l'évolution de l'offre de logement en concordance avec les besoins de la population et la recherche de l'équilibre sociodémographique (objectifs a,b,d).**

- Prendre en compte le profil des ménages employés localement pour développer une offre d'habitat compatible.
- Programmer une plus grande variété de taille de logements pour accompagner le rééquilibrage sociodémographique attendu.
- Favoriser une offre nouvelle de logements accessibles aux petits ménages en début ou fin de parcours résidentiels et poursuivre l'action communautaire pour le maintien à domicile des personnes âgées notamment en accompagnant l'adaptation du parc existant.
- Contribuer au développement de l'offre de logements aidés, dans les communes les plus aptes à les accueillir, que ce soit en accession ou en location.
- S'impliquer dans l'évolution de l'offre de logements locatifs aidés avec pour objectif d'atteindre progressivement 8 % de la production neuve.
- Informer et accompagner les ménages dans les opérations de requalification énergétique de leurs logements et dans la résorption d'éventuelles situations d'indécence.

## **3. Rendre possible la construction de nouvelles typologies d'habitat et formes de logements sur l'ensemble de BOCAGE-HALLUE.**

- Privilégier, hors des « secteurs identitaires sensibles », une réglementation de la construction favorable à des typologies de logements innovantes.
- Accompagner par la communication et l'information les projets d'habitat participatif.

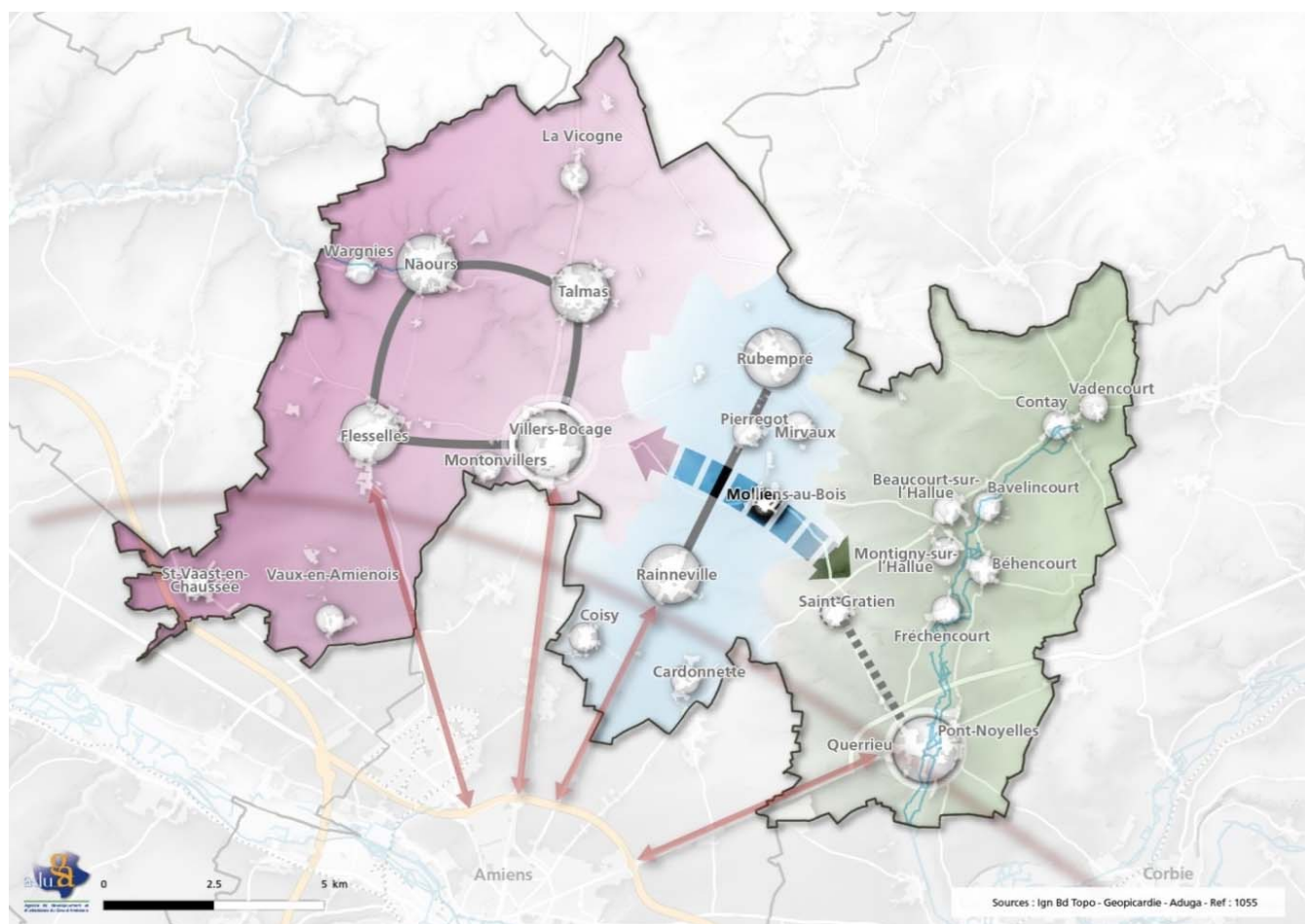
## **4. Faciliter l'accès au logement des ménages modestes ou fragiles pour améliorer leurs parcours résidentiels (objectif c)**

- Améliorer l'accès des ménages au parc locatif social, clarifier les conditions d'attribution et Organiser la gestion partagée des demandes
- Assurer le droit à l'information sur la demande de logements à tous les habitants
- Répondre aux besoins en logements d'urgences et optimiser le fonctionnement de cette offre.

## **5. Assurer le suivi et la pérennité du projet habitat de BOCAGE-HALLUE**

- Mettre en place le dispositif d'observation qui permettra d'évaluer l'avancement du projet habitat et de procéder ensuite aux éventuels ajustements de programmation nécessaires aux différentes échelles du projet. (Évaluation quantitative et qualitative à mi-parcours et à la fin des 6 ans du PLH).

## Objectif global de programmation (2015-2032) : 1 020 logements



### Objectifs de programmation

|                                                                           |  |                                                                |  |                                                                    |
|---------------------------------------------------------------------------|--|----------------------------------------------------------------|--|--------------------------------------------------------------------|
| <span style="color: green;">■</span> Secteur Est.....230 logements        |  | Système Est.....110 logements                                  |  | Axes principaux Amiens - Pôles et bourgs                           |
| <span style="color: lightblue;">■</span> Secteur Centre.....230 logements |  | Système Centre.....120 logements                               |  | Renforcement du regroupement pédagogique de la vallée de l'Hallue. |
| <span style="color: magenta;">■</span> Secteur Ouest.....560 logements    |  | Système Ouest.....445 logements<br>(dont 160 à Villers-Bocage) |  |                                                                    |

BOCAGE-HALLUE s'inscrit pleinement dans l'effort collectif attendu par le Grand Amiénois : produire 32.000 logements sur la période 2012-2032. Ainsi le scénario retenu par la Communauté de communes est très proche de l'objectif identifié au SCOT (1170 logements pour 1050 évalués en 2012). A ce scénario correspond une croissance démographique de 0,37% par an (+ 1000 habitants) d'ici à 2032, soit à peine plus que le rythme 1999-2011 de 0,30%.

La répartition géographique de cet objectif permettra non seulement un renforcement du pôle de proximité structurant de Villers-Bocage, mais aussi un renforcement des pôles secondaires qui constituent le maillage de proximité du territoire (Flesselles, Talmas, Rainneville, Rubempré, Querrieu/Pont Noyelles). Seul le bourg de Naours n'est pas dans cette logique, privilégiant la densification en dents creuses, le changement d'usage et l'attractivité touristique, ainsi que le maintien du niveau de population actuel. Se voient aussi renforcées, dans une moindre mesure, les communes de la frange amiénoise (Vaux en Amiénois, Saint Vaast en Chaussée, Cardonnnette, Coisy et Saint Gratien). Ce scénario et sa répartition géographique favorisent une stabilité de la population dans les communes rurales. Enfin parmi les 1020 logements inscrits au projet (période 2015-2032), le logement locatif social devra se développer significativement en représentant à minima 8% de la production soit 82 logements.

## GLOSSAIRE

### Attractivité résidentielle

Il s'agit de la capacité pour un territoire en général, une commune en particulier à attirer de nouveaux habitants. La notion d'attractivité résidentielle comporte une part de subjectivité liée aux profils d'habitants et à leurs parcours. On considère toutefois qu'avec des cadres de vie similaires, les communes offrant les services et équipements de proximité (alimentation, santé, enseignement) sont plus attractives que celles qui n'en bénéficient pas. L'attractivité de BOCAGE-HALLUE repose initialement sur cet aspect résidentiel à proximité du pôle d'emploi de la ville d'Amiens.

### Habitat participatif

Il peut se décrire comme un regroupement volontaire de ménages mutualisant leurs ressources pour concevoir, réaliser et financer ensemble leur logement. Selon les groupes, les projets sont construits dans le respect de valeurs essentielles comme la non spéculation, la solidarité, la mixité sociale, l'habitat sain et écologique, la mutualisation d'espaces et de ressources.

### Parcours résidentiel

Il correspond à l'évolution, dans le temps, des besoins en termes de logement. Cette évolution est liée aux changements de situation, notamment du nombre de personnes qui composent le foyer et des moyens financiers. Les collectivités locales sont responsables de la politique en matière d'habitat sur leur territoire, elles jouent un rôle essentiel dans l'amélioration du parcours résidentiel. À ce titre, le PLUi de BOCAGE-HALLUE comportera un volet habitat qui définira des objectifs de programmation de logements.

**Pour illustration**, quelques actions susceptibles de concourir à la réalisation de cet axe du PADD.

- Agir progressivement sur le marché foncier là où il est le plus tendu en mettant en œuvre des politiques, communale et intercommunale, d'acquisition foncière et éventuellement d'incitation fiscale afin de favoriser la réalisation d'opérations aidées.

**Le programme d'orientations et d'actions (POA) intégré au PLU de BOCAGE-HALLUE détaille ces orientations ainsi que les moyens que se donne la communauté de communes pour répondre aux enjeux identifiés.**

# L'INTÉGRATION AU CŒUR DU PROJET DES RESSOURCES ET SENSIBILITÉS ENVIRONNEMENTALES, PAYSAGÈRES ET CULTURELLES

Cet axe de projet répond plus particulièrement à 7 des 13 enjeux identifiés, en phase diagnostic, pour le développement de BOCAGE-HALLUE :

- La protection et la valorisation des patrimoines culturels, naturels et paysagers, éléments essentiels du cadre de vie et de l'attractivité touristique du territoire ;
- La préservation de la biodiversité au travers de l'émergence d'une trame verte et bleue du territoire ;
- La contribution du développement territorial à la préservation et à l'amélioration de la qualité des zones humides, des cours d'eau, et des eaux souterraines ;
- La prise en compte des risques et des nuisances dans l'élaboration du projet ;
- La réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre ;
- Une consommation limitée des espaces agricoles et naturels par la maîtrise d'un développement raisonné et l'optimisation des espaces déjà urbanisés ;
- Une activité agricole préservée et intégrée dans chacun des axes du développement territorial.

## **LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROJET INSCRITES DANS CET AXE**

### **1. Inscrire le patrimoine culturel d'hier et de demain au cœur de l'attractivité du territoire**

- Valoriser l'héritage à travers les espaces, ensembles emblématiques et singularités du territoire et accompagner les pratiques et savoir-faire notamment artisanaux susceptibles de préserver cet héritage dans le temps.
- Autoriser et accompagner la reconversion du patrimoine bâti de toute nature lorsqu'il a perdu son usage originel.
- Favoriser la création de concepts et formes architecturales nouvelles lorsqu'elles ont notamment pour effet de contribuer qualitativement à l'identité patrimoniale de BOCAGE-HALLUE.

### **2. Valoriser les composantes identitaires du paysage aux différentes échelles territoriales**

- Identifier les « secteurs bâtis sensibles » où les constructions neuves devront respecter des critères d'intégration spécifiques.
- Conforter les ceintures vertes existantes et les réinterpréter dans les nouvelles opérations d'ensemble quelles que soient leurs vocations (habitat, équipements, activité...) ; favoriser l'intégration paysagère des aménagements en périphérie des villages et bourgs là où les ceintures vertes sont inexistantes, en privilégiant la végétation traditionnelle.
- Aménager et entretenir les espaces publics (places, trottoirs enherbés, mares...) en intégrant la gestion des eaux pluviales. Gérer le devenir des alignements d'arbres remarquables identifiés.

- Favoriser la découverte des paysages, la valorisation et la préservation des points de vue, notamment par l'amélioration du réseau de chemins existants et la valorisation des belvédères mais aussi en saisissant l'opportunité présentée par l'ancienne voie ferrée Amiens-Doullens en coordination avec les EPCI voisins.
- Encadrer le développement éolien en vue de sa bonne intégration aux contextes humain, paysager et environnemental.

### **3. Intégrer les sensibilités environnementales et la gestion des ressources dans la démarche de projet**

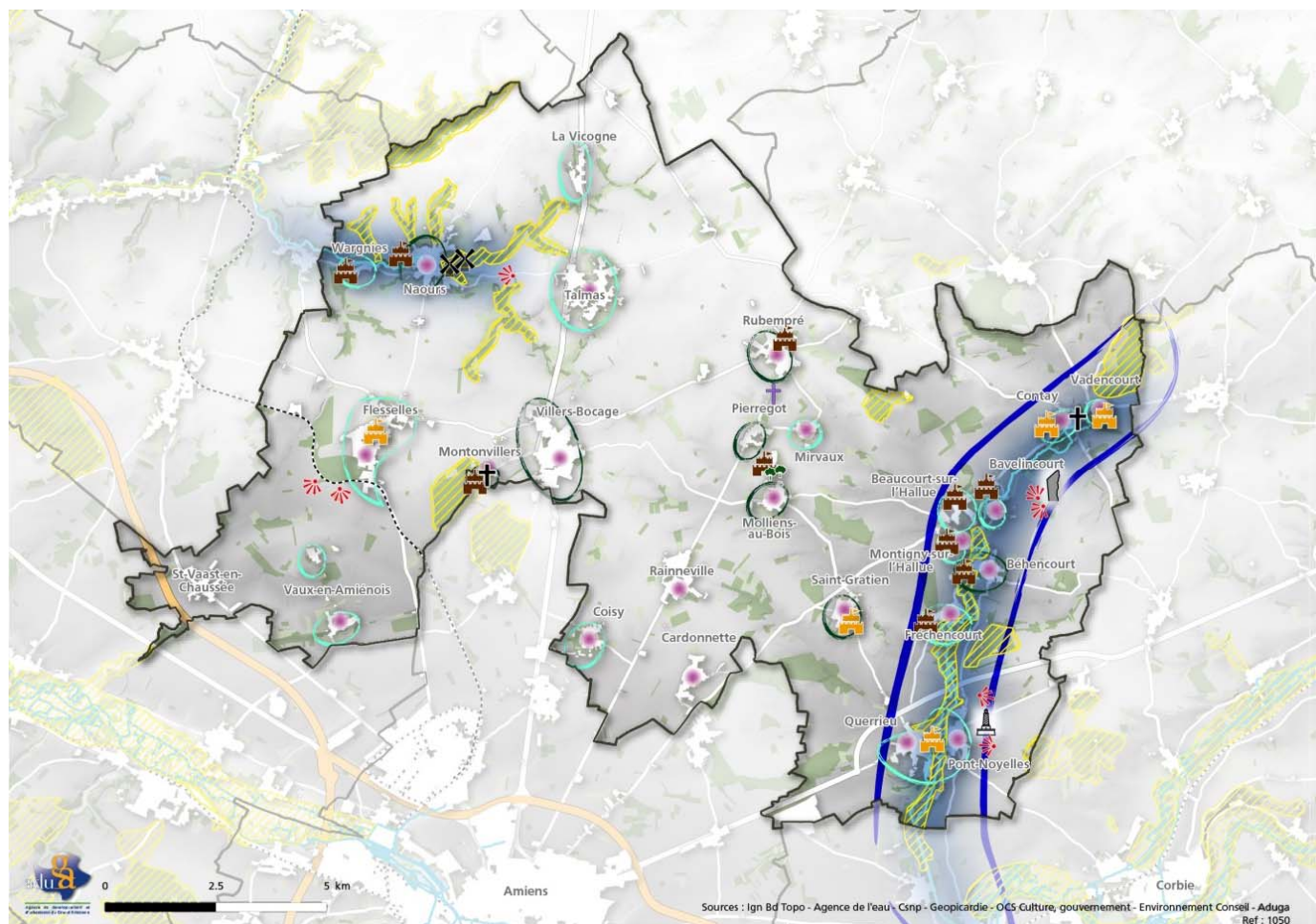
- Veiller à la préservation de la qualité des eaux souterraines (en améliorant l'assainissement, la gestion des eaux pluviales, les pratiques agricoles...) et sécuriser l'approvisionnement en eau potable (respect des périmètres de protection des captages, recherche d'interconnexions).
- Préserver les « cœurs de nature » (ZNIEFF et autres milieux humides) mais aussi les espaces d'intérêt écologique inscrits dans le tissu urbain (« vieux » vergers, mares...).
- Maintenir les continuités écologiques des vallées humides et leurs liaisons avec les bois remarquables (bois de Vadencourt, vallons boisés de Naours), en veillant particulièrement à la fragilité du passage existant entre Contay et Vadencourt.
- Inscrire les vallées de l'Hallue et de la Nièvre dans le projet de développement en respectant leur sensibilité.
- Programmer un système de gestion des eaux usées et pluviales compatible avec le projet de développement.
- Favoriser la réhabilitation énergétique du parc ancien et l'optimisation des déplacements afin de réduire les émissions de GES et la consommation d'énergies.
- Favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables dans les projets de construction ou les opérations d'aménagement (géothermie, solaire, biomasse...).
- Prendre en compte le potentiel inscrit dans le tissu urbanisé qu'il s'agisse de terrains nus ou de bâtiments susceptibles d'être reconvertis, et prévoir, pour les opérations d'ensemble, une offre parcellaire ajustée. Intégrer dans ces dernières, lorsque le contexte l'implique, l'espace nécessaire pour compléter un tour de ville ou autre espace d'agrément à dimension majoritairement naturelle.
- Limiter la consommation de la ressource foncière liée à la nouvelle programmation habitat avec pour objectif de réduire de 30 % le rythme moyen de consommation lié à l'habitat, soit environ 4 hectares/an.
- Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour l'existant et les nouveaux projets, sur les bassins versants les plus générateurs de ruissellement

## **GLOSSAIRE**

### **Ceintures vertes**

BOCAGE-HALLUE est un territoire fortement empreint par l'activité agricole. Les villages sont généralement caractérisés par une périphérie composée de pâtures plus ou moins arborées. Ces espaces forment un « tampon » entre les habitations et les grandes cultures ; ils comprennent parfois un « tour de ville ». Plus ou moins préservée, la ceinture verte contribue à l'identité paysagère des communes rurales.

**Intégration, au cœur du projet, des ressources et sensibilités environnementales, paysagères et culturelles.**



#### Valoriser le patrimoine culturel

Monuments et sites classés ou inscrits

- |                  |                       |
|------------------|-----------------------|
| Château          | Monument commémoratif |
| Eglise           | Menhir                |
| Chapelle         | Moulin                |
| Allée de château |                       |

Autres châteaux



#### Préserver le patrimoine naturel



Cœurs de nature



Continuité écologique  
des vallées humides

#### Valoriser les composantes identitaires du paysage



Vallée de l'hallue



Ceintures vertes



Ceintures vertes à renforcer



Sélection de panoramas



Espace public et/ou alignements bâtis remarquables

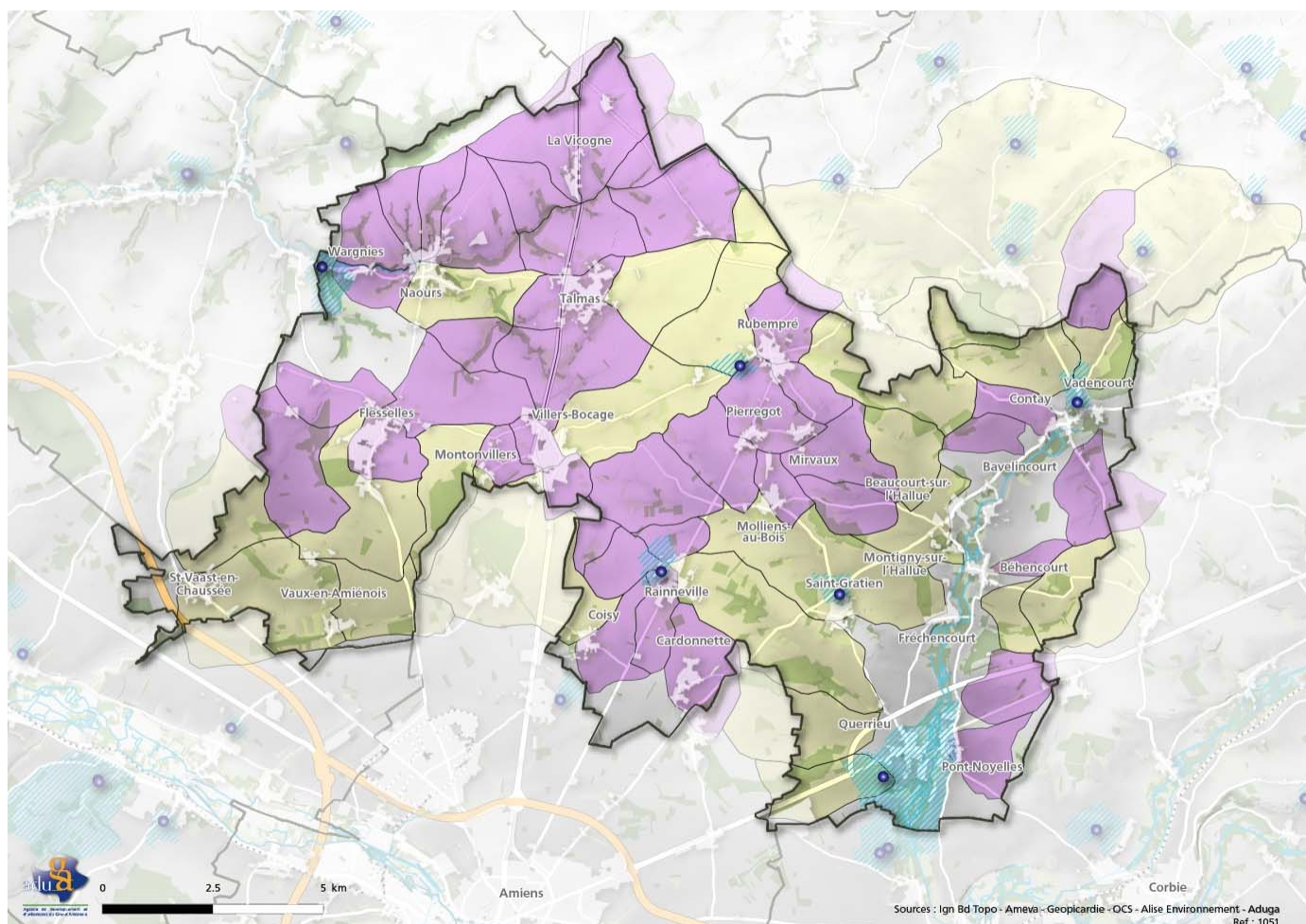
#### **4. Veiller à la limitation de l'impact des risques et nuisances potentiels sur le territoire**

- Prévenir les inondations dues aux ruissellements, en limitant les ruissellements dans l'espace agricole, en prenant en compte ce risque dans la localisation et l'aménagement des secteurs à urbaniser et par des mesures de résorption des problèmes existants.
- Préserver de l'urbanisation les zones inondables de la vallée de l'Hallue, notamment par la prise en compte du Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la vallée de la Somme et de ses affluents et en tenant compte tant du risque de débordement de l'Hallue que du risque de remontée de la nappe phréatique.
- Développer la connaissance et la prise en compte du risque d'effondrement du sol lié à la présence de cavités souterraines.
- Informer sur la présence de sites industriels et activités de service, en activité ou non, recensés par la base de données nationale BASIAS et sur la nécessité de qualifier la faisabilité du projet au regard d'une éventuelle pollution.
- Concevoir les nouvelles zones d'urbanisation en prenant en compte les nuisances identifiées sur le territoire (nuisances sonores à proximité des axes routiers très fréquentés, nuisances olfactives sous vents dominants de certaines activités).

**Pour illustration**, quelques actions susceptibles de concourir à la réalisation de cet axe du PADD.

- Réalisation d'une étude spécifique visant à qualifier les ruissellements à partir des différents bassins versants et à proposer les modalités de gestion de ces risques au sein du projet de développement intercommunal.
- Réutilisation du bâti en friche, de prairies, et aménagement d'espaces perméables destinés à atténuer les risques aux abords d'axes de ruissellement.
- Réservation au sein des projets d'aménagements des espaces paysagers et naturels susceptibles de contribuer au rétablissement de continuités écologiques.
- Interdiction d'artificialiser des espaces d'intérêt écologiques qui se trouveraient inscrits dans le tissu urbanisé.
- En dehors de ces espaces sensibles prioriser l'implantation de tout projet de construction dans le tissu urbanisé lorsque le foncier adéquat est disponible à un terme compatible avec le projet d'aménagement ou de construction.

## Limitation de l'impact des risques et des nuisances



### Prévenir les inondations dues aux ruissellements d'eau pluviale

- Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour l'existant et les nouveaux projets sur les bassins versants les plus générateurs de ruissellements
- Assurer une bonne gestion des eaux pluviales pour les nouveaux projets

### Sécuriser l'approvisionnement en eau potable

- Périmètres de protection des captages en eau potable
- Points de captages

## LA DIMENSION FONCIERE DU PROJET

Deux facteurs principaux sont à l'origine de la forte attractivité résidentielle de BOCAGE-HALLUE: la disponibilité apparente de grands espaces « à bâtir » et la proximité de l'agglomération amiénoise renforcée par un réseau routier efficace. La qualité des paysages ou de centres-bourgs anciens, la politique culturelle et de services à la population menées par la communauté de communes n'y sont pas non plus étrangères. Le développement durable du territoire à l'horizon 2030 doit ainsi relever le défi de concilier l'attractivité qui le caractérise et la préservation des espaces dévolus à l'activité économique principale du BOCAGE-HALLUE: l'agriculture. Pour cette raison, le volet agricole du diagnostic territorial fait l'objet d'une approche spécifique basée sur des entretiens avec chaque exploitant concerné. Identifiant ainsi les sensibilités et les projets qui caractérise cette activité aujourd'hui.

Le projet s'inscrira donc prioritairement dans l'espace déjà urbanisé de chaque commune, que ce soit sur des terrains non encore bâtis ou en favorisant de nouveaux usages pour des bâtiments délaissés. Les extensions d'urbanisation ne seront possibles que lorsque la réalisation du projet dans le tissu existant ne pourra être garantie dans un temps cohérent avec sa bonne mise en œuvre.

Les opérations de logement respecteront les objectifs énoncés par le SCOT et notamment ceux de faire évoluer à la baisse la moyenne de la taille des lots à bâtir tout en permettant une mixité de typologie de logements. La conjugaison de ces deux objectifs trouve tout son sens dans le PADD de BOCAGE-HALLUE qui ambitionne de développer également son attractivité auprès de ménages plus jeunes et/ou plus petits. Ainsi, malgré cette ambition d'une attractivité résidentielle renforcée, BOCAGE-HALLUE a pour objectif de réduire de 30 %, par rapport aux années précédentes, la consommation foncière moyenne annuelle induite par la nouvelle programmation habitat, pour se situer aux environs de 4 hectares/an.

L'espace réservé aux équipements d'intérêt public est également mesuré. C'est ainsi que la faisabilité d'une maison de service au public sera prioritairement étudiée au sein des actuels locaux de la communauté de communes. Ce choix se trouve encore renforcée par la perspective de la prochaine fusion des trois intercommunalités BOCAGE-HALLUE, Doullennais et Bernavillois. La « cité souterraine » équipement touristique géré et développé par la communauté de communes nécessitera l'aménagement progressif de nouveaux espaces. Ils seront réalisés à l'intérieur du site existant et ces aménagements progressifs prendront en compte les caractéristiques environnementales et paysagères des lieux. Le programme communautaire de grands équipements sportifs s'achèvera avec la réalisation d'une halle de sport qui viendra renforcer l'équipement pédagogique concentré de Saint Gratien en s'implantant au voisinage immédiat de celui-ci sur un tènement d'environ 7000 m<sup>2</sup>.

BOCAGE-HALLUE dispose d'une zone d'activité communautaire implantée à Villers-Bocage et dont l'extension potentielle de 28 ha est pré-identifiée par le SCOT du GRAND AMIENOIS. Ce développement de « la Montignette » jouera un rôle essentiel dans le renouvellement de l'attractivité du territoire (nouvelles activités, nouveaux types d'emplois, « vitrine innovante »). Il fera l'objet d'une mise en œuvre par phases successives au fur et à mesure des besoins identifiés et permettra ainsi de maintenir l'activité agricole sur les espaces non encore utilisés.

En termes d'infrastructures dédiées aux modes actifs et qui permettront l'amélioration du maillage du territoire, que ce soit pour les usages quotidiens ou touristiques de ce dernier, l'essentiel des itinéraires sera réalisé à partir de chemins existants. Il faut noter toutefois que la liaison Flesselles-Villers-Bocage, qui participe d'une démarche d'ensemble de sécurisation de cet axe, bénéficie de la réservation d'un emplacement réservé le long de la route départementale pour permettre aux cycles non motorisés de circuler entre la zone d'activité communautaire et la commune la plus peuplée de BOCAGE-HALLUE.

Afin de lutter contre l'autosolisme, des espaces de stationnements seront recherchés pour la réalisation de trois premières aires de covoiturages (une par secteur). Cette recherche privilégiera les espaces mutualisables : parkings commerciaux, espaces publics existants. Ces aires seront dimensionnées dans un 1er temps pour recevoir 10 véhicules simultanément (soit environ 400 m<sup>2</sup>/aire) pour ensuite, si l'évolution de pratique le nécessite, tripler de capacité.



*Remerciements à l'ensemble des élus du comité de suivi, aux partenaires qui ont bien voulu s'associer à nos travaux, aux services de la CCBH et aux bureaux d'études qui ont accompagné l'élaboration de ce projet d'aménagement et de développement durables.*

**La double page suivante propose une  
carte de synthèse du projet  
intercommunal**

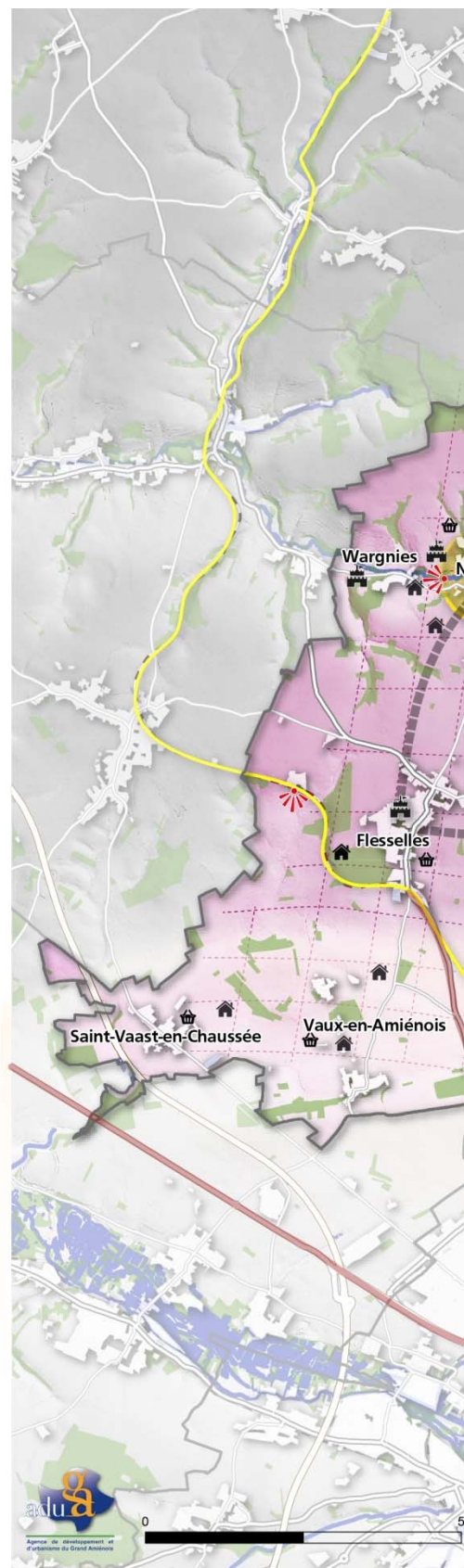
## Une attractivité territoriale renouvelée (Carte de synthèse PADD)

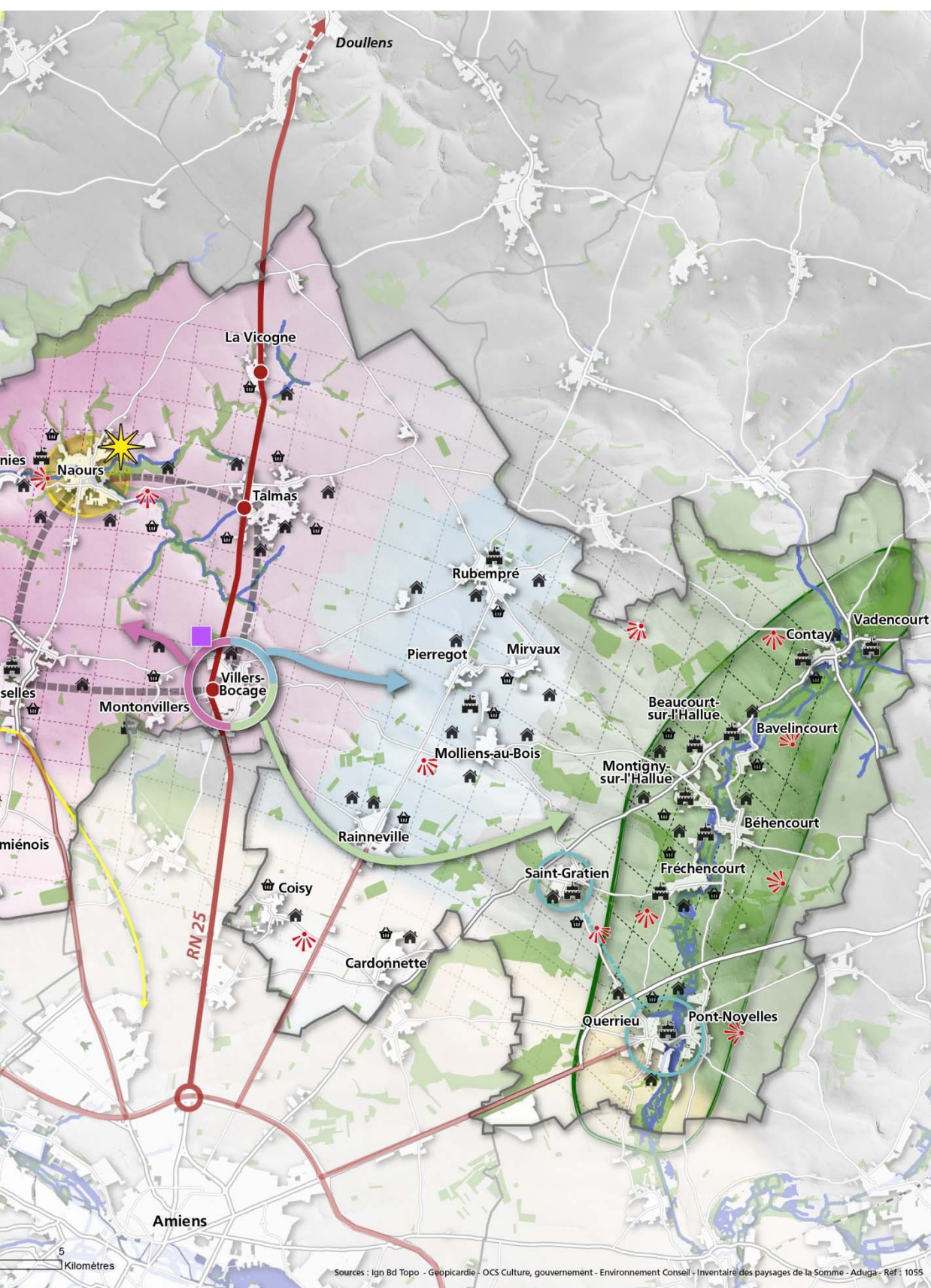
### Structuration de la dynamique territoriale

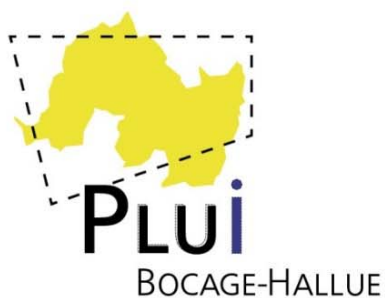
-  Ouest :  $\pm 58$  % de l'objectif de programmation logements
-  Centre :  $\pm 21$  % de l'objectif de programmation logements
-  Est :  $\pm 21$  % de l'objectif de programmation logements
-  Réseau de bourgs denses
-  Extension de la zone d'activité intercommunale
-  Pôle structurant connecté à l'ensemble de la Communauté de communes du Bocage-Hallue par une offre de mobilité
-  Polarité équipements et services de la vallée de l'Hallue
-  Frange aménoisée concernée par l'évolution de l'offre AMETIS
-  Axe structurant routier et offre d'autocar
-  Traversée sécurisée de l'axe

### Développement touristique en réseau

-  Pôle touristique de Naours
-  Site touristique sensible de la vallée de l'Hallue
-  Maillage pour une offre touristique de séjours sur les thématiques « mémoire, nature et patrimoine »
-  Projet interterritorial de reconversion de l'ancienne voie ferrée Amiens-Doullens en itinéraire de randonnée
-  Panoramas







La communauté de communes  
Bocage-Hallue

accompagnée par  
l'Aduga



ingénierie d'intérêt public pour un aménagement  
soutenable du Grand Amiénois

avec la contribution des bureaux d'études :  
- en charge du PLUI



- en charge de l'étude de gestion des eaux pluviales



RÉDACTION, CONCEPTION ET RÉALISATION DU DOCUMENT «LE PADD» :  
Aduga - 47, boulevard du Cange - 80000 Amiens  
Tel : 03 22 22 31 65 / Courriel : [contact@aduga.org](mailto:contact@aduga.org) / [www.aduga.org](http://www.aduga.org)